

Ministère de l'Éducation et du
Développement de la petite enfance
C.P. 6000
Fredericton (N.-B.) E3B 5H1

Date : Le 24 avril 2020

Dest. : Tout le personnel des districts scolaires

Exp. : Marcel Lavoie, sous-ministre

Copies : Directions générales
Directions des services administratifs et financiers
Directions des ressources humaines
Julie Mason, sous-ministre adjointe, Services éducatifs francophones, MEDPE
Robert Penney, sous-ministre adjoint, Services corporatifs, MEDPE

Objet : **Note n° 12 – Retour sécuritaire au travail (COVID-19)**

Au cours des prochains mois, un certain nombre de programmes et de services reprendront leurs activités. L'unité de continuité des activités du GNB élabore actuellement un processus de rétablissement afin de déterminer quels services reprendront en priorité et à quel moment.

Il faudra prendre certaines mesures clés avant de rouvrir les lieux de travail et y accueillir les employés. L'une de ces mesures consiste à s'assurer que les lieux de travail soient sains et sécuritaires pour le personnel.

Les districts devront veiller à ce que les précautions nécessaires soient mises en place avant la réouverture des lieux de travail. Les ressources suivantes peuvent vous aider à prendre ces mesures de précaution :

- Liste de contrôle sur la sécurité sur les lieux de travail du GNB (en pièce jointe);
- Le processus et le questionnaire de contrôle COVID-19;
- Les procédures en matière de santé et de sécurité au travail – le travail sur le terrain;
- Lignes directrices de Travail sécuritaire NB sur la [sécurité au travail et l'équipement de protection individuelle](#);
- Le guide des gestionnaires sur les interventions en cas de cas confirmé ou probable de COVID-19.

Dans le cadre du processus de rétablissement, les districts scolaires recevront de l'aide pour mettre en place les mesures de précaution nécessaires relatives à la santé et la sécurité avant la réouverture des lieux de travail et pour donner des consignes en matière de sécurité à leurs employés le premier jour de retour au travail. Cette aide sera accordée par les conseillers en santé et sécurité (à l'emploi de divers ministères), ainsi que des ressources additionnelles au besoin.

Je tiens à insister sur l'importance, pour les gestionnaires, de prendre toutes les mesures nécessaires pour rendre les lieux de travail sécuritaires et prêts à être rouverts à temps. Les employés du GNB ont hâte de retourner au travail, et la population du Nouveau-Brunswick a tout aussi hâte d'accéder aux services qui ne sont plus disponibles depuis quelques semaines déjà. Les lieux de travail non sécuritaires exposeront les employés à des risques et entraîneront des refus de travailler qui auraient pu être évités autrement, en plus de retarder les réouvertures.

Nous nous attendons à ce que les employés reprennent leurs fonctions à leur lieu de travail habituel quand ils seront rappelés. Je tiens à assurer aux employés que le GNB est déterminé à garantir leur sécurité. Nous avons pris les mesures nécessaires pour rendre vos lieux de travail sécuritaires et nous continuerons de le faire. Dans certains cas, la configuration des lieux de travail ne permettra peut-être pas que tous les employés soient présents en même temps. Il sera alors parfois nécessaire d'avoir recours au télétravail. Nous sommes conscients que la question des services de garde demeure un enjeu pour plusieurs d'entre vous puisque les écoles et les garderies sont toujours fermées. Nous vous informerons bientôt des options qui s'offriront aux employés qui ne pourront être physiquement sur les lieux du travail pour cette raison.

Alors que les services gouvernementaux reprennent progressivement leurs activités, je sais que vos gestionnaires, vos collègues et moi-même pouvons compter sur votre professionnalisme et votre dévouement à servir la population du Nouveau-Brunswick.

Prenez soin de vous, demeurez en sécurité et continuez de vous tenir au courant en consultant régulièrement le [site Web](#) sur le coronavirus du GNB pour obtenir des renseignements à jour.

Vous pouvez trouver des ressources supplémentaires liées à COVID-19 [ici](#).

Le sous-ministre,



Marcel Lavoie